



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union-Discipline-Travail

COMMUNIQUÉ

RETRAIT DES SPECIMENS DE BULLETIN DE VOTE

La Commission Electorale Indépendante (CEI) informe les candidats à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale du 18 décembre 2016 que la liste définitive des candidats retenus est disponible sur son site internet www.cei-ci.org.

Elle invite par conséquent les candidats ou leur représentant (muni d'une procuration dûment signée du candidat et du récépissé de dépôt de candidature) à se présenter le vendredi 09 décembre 2016 à 10 heures au siège de la Commission Electorale Indépendante, sis à Abidjan-II Plateaux, pour retirer les spécimens de bulletin de vote et les affiches.

La Commission Electorale Indépendante compte sur l'esprit de discipline et le civisme de tous

Fait à Abidjan, le 07 décembre 2016

Youssef BAKAYOKO
Président de la Commission Electorale
Indépendante